EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

« L'asso's Epicée scène ouverte » Place du Bariot »
2023/PM/148

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE,
Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal
Vu la demande présentée par Monsieur Julien PRATS Trésorier de « l'Asso's Epicée » d'organiser une scène ouverte Place du Bariot le **14 Octobre 2023 de 18 h 00 à 02 h 00**
Considérant qu'il convient de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de la scène ouverte de « l'Asso's Epicée » le 14 Octobre 2023

ARRETONS

Article 1 : à partir du vendredi 13 Octobre 2023 14h00 jusqu'au dimanche 15 Octobre 2023 03h00

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue du Milieu et place des Halles.
- La rue du Milieu sera fermée à la circulation.
- Le stationnement sera interdit du 7 au 8 place des halles et sera réservé pour le dépôt des containers des services techniques contenant les moyens logistiques.
- Les places de stationnement situées Place des Halles seront réservées et interdites au stationnement pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2 : Les infractions au présent arrête seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Sous – Préfet,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur Julien PRATS Trésorier de « l'Asso's Epicée ».

Fait à CARBONNE
Le 11 Octobre 2023

MAIRIE de CARBONNE (Haute-Garonne)

LE MAIRE
Denis TURREL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.